





LA RETRAITE DES FRONTALIERS

WEBINAIRE

9 mai

11h - 12H

LA CONFÉRENCE DÉMARRE DANS QUELQUES MINUTES



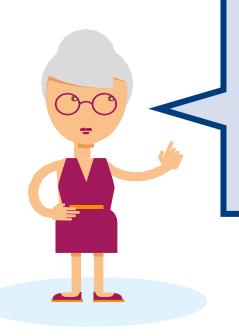




Merci de consulter ces consignes :

- Utilisez le fil de discussion (tchat) pour poser vos questions. Notre équipe de modérateurs se chargera d'y répondre en direct.
- Ne divulguez pas vos données personnelles (numéro de sécurité sociale, nom, adresse, numéro de téléphone...).

Ce webinaire est enregistré. Un lien pour le revisionner vous sera très prochainement transmis par mail .



Ce webinaire vous est présenté par





15 Caisses d'Assurance Retraite et Santé au Travail en France dont la





Ma retraite de base

Pour mes activités salariées et indépendantes





AG2R La Mondiale
Malakoff Humanis
Alliance professionnelle retraite
KLESIA, IRCEM, APICIL
CRC, CGRR, IRCOM



Ma retraite complémentaire

Pour mes activités salariées

ET LA REFORME?



Retrouvez le simulateur de la réforme des retraites sur

www.la-reforme-des-retraites-et-moi.fr



- Calculez l'impact de la réforme sur votre départ en retraite
- Profitez d'un simulateur mis à jour régulièrement si le projet de réforme évolue.

LA RETRAITE DES FRONTALIERS







PRÉPARER MA RETRAITE FRANÇAISE





Relevé de carrière

Synthèse de vos droits et détails de votre carrière (informations au 01/01/2022)

Qu'est-ce qu'un relevé de carrière ?

Dans le cadre du droit à l'information, sous le logo Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite obligatoires vous informent sur vos droits à la retraite.

Parfois appelé relevé de situation individuelle, ce document vous présente vos droits à la retraite enregistrés pour chacune de vos activités.

D'où viennent ces informations?

L'ensemble des régimes auxquels vous avez déjà cotisé sont listés dans ce document. Pour le produire, ils ont mis en commun les informations enregistrées tout au long de votre carrière.

Où en sont mes droits à la retraite?

Dans votre situation :

- 168 trimestres sont requis pour partir à taux plein.
- au 01/01/2022 vous en avez enregistré 175.

Il vous reste 0 trimestre à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.



175 trimestres enregistrés

Avec Info Retraite, l'ensemble de vos régimes de retraite simplifient vos démarches.

PRÉPARER MA RETRAITE

Le Relevé Individuel de Situation (RIS)

Relevé de carrière

Synthèse de vos droits (informations au 01/01/2022)

Durée d'assurance en trimestres

Dans votre situation :

168 trimestres sont requis pour partir à taux plein. Au 01/01/2022 vous en avez enregistré **175**.

Il vous reste **0** trimestre à obtenir pour bénéficier d'une retraite à taux plein.



LA RETRAITE DES

FRONTALIERS

175 trimestres enregistrés

Si vous avez eu ou élevé des enfants, des trimestres supplémentaires peuvent vous être accordés, au moment de prendre votre retraite

De plus, à partir de trois enfants nés ou élevés, la plupart des régimes de retraite prévoient, sous conditions, une augmentation de la retraite (10 % au minimum).

Mes régimes

agirc-arrco

Agirc-Arrco

Malakoff Humanis Agirc-Arrco Centre de réception AGIRC-ARRCO

TSA 46662

92621 GENNEVILLIERS CEDEX

Tel: 0970 660 660 (appel non surtaxé) www.malakoffhumanis.com

www.agirc-arrco.fr

l'Assurance Retraite L'Assurance retraite

L'Assurance retraite Tél.: 39 60 (poste fixe)

09 71 10 39 60 (étranger/box/mobiles)

Prix d'un appel local

www.lassuranceretraite.fr

Total des points

2859.01

Valeur du point au 01/11/2021 : 1,2841 €

Total des trimestres

175

Edité le 27/09/2022 2 / 7 6

Relevé de carrière

Synthèse de vos droits (informations au 01/01/2022)

Année	Durée tous régimes	Durée pa	r regime	Points	par régime
1978	3 trim.			Agirc-Arrco	34,38 p
		L'Assurance retraite	3 trim.		
1979	4 trim.	L'Assurance retraite	A huim	Agirc-Arrco	125,37
		L'Assurance retraite	4 trim.		
1980	4 trim.	L'Assurance retraite	4 trim.	Agirc-Arrco	135,07
1981	4 trim.			Agirc-Arrco	135,88
		L'Assurance retraite	4 trim.	7.18.10 7 11 100	200,00
1982	4 trim.			Agirc-Arrco	29,52 p
		L'Assurance retraite	4 trim.		
1983	4 trim.			Agirc-Arrco	94,63 p
		L'Assurance retraite	4 trim.		
1984	4 trim.	L'Assurance retraite	4 trim.	Agirc-Arrco	128,6 p
1985	4 trim.			Agirc-Arrco	126,99
1903	4 01111.	L'Assurance retraite	4 trim.	Agiic-Airco	120,99
1986	4 trim.			Agirc-Arrco	126,18
		L'Assurance retraite	4 trim.		
1987	4 trim.			Agirc-Arrco	122,13
		L'Assurance retraite	4 trim.		
1988	4 trim.	L'Assurance retraite	4 tuina	Agirc-Arrco	115,66
1989	4 trim.	L'Assurance retraite	4 trim.	Agirc-Arrco	139,93
1909	4 01111.	L'Assurance retraite	4 trim.	Agiic-Airco	139,93
1990	4 trim.			Agirc-Arrco	147,61
		L'Assurance retraite	4 trim.		
1991	4 trim.			Agirc-Arrco	148,02
		L'Assurance retraite	4 trim.		
1992	4 trim.	L'Assurance retraite	4 trim	Agirc-Arrco	143,16
1993	4 trim.	L'Assurance retraite	4 trim.	Agirc-Arrco	124 27
1993	4 trim.	L'Assurance retraite	4 trim.	Agiic-Airco	134,27
1994	4 trim.			Agirc-Arrco	124,96
		L'Assurance retraite	4 trim.		
1995	4 trim.			Agirc-Arrco	100,29
		L'Assurance retraite	4 trim.		
1996	4 trim.	L'Assurance retraite	4 trim.	Agirc-Arrco	137,5 p
		L Assurance retraite	4 trim.	Agirc-Arrco	101.01
		DETDA		Agiic-Airco	101,91
	$\Delta \Delta$	RETRA		Agirc-Arrco	114,05

PRÉPARE

3/7

Le Relevé Individuel de Situation (RIS)

Relevé de carrière

Détail de votre carrière (informations au 01/01/2022)

LA RETRAITE DES FRONTALIERS

Employeur/activité	Date début	Date fin	Revenus*	Régime(s)
CIE DES CRISTALLERIES DE	1978	1978	7 870 FRF	L'Assurance retraite
SAINT-LOUIS	1979	1979	32 494 FRF	
	1980	1980	39 577 FRF	
	1981	1981	45 642 FRF	
	1982	1982	11 301 FRF	
	1983	1983	40 079 FRF	
	1984	1984	58 361 FRF	
	1985	1985	62 160 FRF	
CRISTALLERIES SAINT LOUIS	03/08/1978	31/03/1982		Agirc-Arrco
SERVICE NATIONAL	1982	1983		L'Assurance retraite
CRISTALLERIES SAINT LOUIS	01/04/1983	30/06/2002		Agirc-Arrco
ACTIVITÉ SALARIÉE	1986	1986	64 811 FRF	L'Assurance retraite
CIE DES CRISTALLERIES DE	1987	1987	65 159 FRF	L'Assurance retraite
SAINT-LOUIS	1988	1988	63 993 FRF	
SAII T-EOOIS	1989	1989	81 025 FRF	
	1990	1990	89 811 FRF	
	1991	1991	73 621 FRF	
	1992	1992	94 487 FRF	
	1993	1993	91 693 FRF	
	1994	1994	86 641 FRF	
	1995	1995	70 602 FRF	
	1996	1996	102 654 FRF	
	1997	1997	80 226 FRF	
MALADIE, MATERNITÉ, ACCIDENT DU TRAVAIL	1991	1991		L'Assurance retraite
INCAPACITE	25/02/1991	18/08/1991		Agirc-Arrco
MALADIE, MATERNITÉ, ACCIDENT	1995	1995		L'Assurance retraite
	1997	1998		L Assurance retraite
DU TRAVAIL	1997	1990		
COMPAGNIE DES CRISTALLERIES DE	1998	1998	95 012 FRF	L'Assurance retraite
SAINT LOU	01/01/1999	30/11/1999	112 473 FRF	
	01/01/2000	30/11/2000	104 977 FRF	
MALADIE, MATERNITÉ, ACCIDENT	2001	2003		L'Assurance retraite
DU TRAVAIL	2001	2003		E Assurance retraite
INCAPACITE	01/01/2001	31/10/2001		Agirc-Arrco
COMPAGNIE DES CRISTALLERIES DE	01/01/2001	30/11/2001	24 349 FRF	L'Assurance retraite
SAINT LOU	01/01/2002	30/11/2002	817 EUR	
CRISTALLERIES SAINT LOUIS	01/11/2002	31/12/2002		Agirc-Arrco
CHÔMAGE	2004	2021		L'Assurance retraite
COMPAGNIE DES CRISTALLERIES DE SAINT LOU	01/01/2004	10/03/2004	6 091 EUR	L'Assurance retraite
SAINT LOO				

Edité le 27/09/2022 5/7

PRÉPARER MA RETRAITE FRANÇAISE

Le Relevé Individuel de Situation (RIS)

Le RIS regroupe les informations enregistrées tout au long de votre carrière française par les différents régimes de retraite français.

Il vous est transmis par courrier tous les 5 ans à partir de vos 35 ans, et est disponible à tout moment sur vos services en ligne.

1. La synthèse de vos droits acquis en France

l'Assurance Retraite : un nombre de trimestres (jusqu'à 4 par an max.)

Agirc-Arrco: un nombre de points

2. Votre carrière française détaillée

- les activités exercées (employeurs, revenus, dates)
- des périodes de non-activité (chômage, maladie, maternité...) qui peuvent également être prises en compte pour la retraite

Attention : les périodes d'activité à l'étranger ne figurent pas sur le RIS

Si vous avez demandé une mise à jour de votre carrière après vos 60 ans, vos trimestres étrangers seront reportés sur le relevé de carrière disponible sur <u>www.lassuranceretraite.fr</u>

PRÉPARER MA RETRAITE : MES DROITS À LA RETRAITE

Les droits acquis par cotisations sur vos salaires français











des points agirc-arrco

calculés à partir du montant de vos cotisations

PRÉPARER MA RETRAITE : MES DROITS À LA RETRAITE

Les droits acquis par cotisations sur vos salaires français

Pour l'Assurance Retraite :

- Vous obtenez des trimestres « cotisés » selon le montant des salaires bruts soumis à cotisations vieillesse perçus dans l'année.
- Vos salaires bruts sont reportés sur votre relevé de carrière dans la limite des plafonds annuels et mensuels de la sécurité sociale.



Barème trimestres cotisés en 2023 :

1er trimestre
dès 1690,50 €
de salaires bruts sur
l'année

2^e trimestre dès 3381 € de salaires bruts sur l'année 3e trimestre
dès 5071,50 €
de salaires bruts sur
l'année

4e trimestre
dès 6762 €
de salaires bruts sur
l'année

Les revenus
bruts sont pris
en compte dans
la limite de
43992 € annuels
(3666€ par mois)

Les droits acquis par cotisations sur vos salaires français

Pour Agirc-Arrco vous obtenez des points selon le montant de vos cotisations. En 2022 :

17,4316 € cotisés = 1 point agirc-arrco



Prise en compte des périodes à l'étranger : règlements européens

Les **règlements européens** s'appliquent à tous les pays frontaliers de la région Grand Est : Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse.

- Ces règlements permettent de prendre en compte les périodes validées dans ces pays dans votre retraite de base versée par l'Assurance Retraite
- Les trimestres indiqués par les organismes européens seront retenus dans la limite de 4 par an et sont pris en compte pour le calcul du taux de votre retraite de base française.
- Les trimestres correspondant à des périodes d'activité sont retenus comme trimestres cotisés (dispositif de la carrière longue)



Prise en compte des périodes à l'étranger : règlements européens



a travaillé 30 ans en France

Travaille depuis
12 ans
Au Luxembourg

120 trim. français

48 trim. étrangers 168 trimestres cotisés

pris en compte pour la retraite de base

Les salaires perçus ne figurent en revanche pas sur votre relevé de carrière français.

Les périodes d'activité à l'étranger ne permettent pas d'obtenir des droits auprès de la retraite complémentaire Agirc-Arrco.



Prise en compte des événements de carrière et de vie

Certains évènements permettent d'acquérir des droits auprès de vos régimes de retraite français sans contrepartie de cotisations salariales :

	l'Assurance Retraite	Agirc-Arrco	
Maladie - Maternité Accident de travail Maladie professionnelle	1 trimestre « assimilé » obtenu tous les 60 jours d'indemnisation (jusqu'à 4 max. par an)	Des points Agirc-Arrco peuvent être accordés à partir de 60 jours consécutifs d'arrêt de travail indemnisé	
Chômage	1 trimestre « assimilé » obtenu tous les 50 jours d'indemnisation (jusqu'à 4 max. par an)	Des points Agirc-Arrco sont accordés pour les périodes de chômage indemnisé	
Invalidité	1 trimestre « assimilé » obtenu tous les 3 mois d'indemnisation (jusqu'à 4 max. par an)	Des points Agirc-Arrco sont accordés pour les périodes de perception d'une pension d'invalidité	
Service national (armée)	1 trimestre « assimilé » obtenu tous les 90 jours de service militaire effectué	Attention: les indemnités perçues (maladie, chômage, etc.) ne sont pas des salaires et ne seront donc pas reportées sur votre relevé de situation.	

Prise en compte des enfants

Pour **l'Assurance Retraite** la naissance et l'éducation d'un enfant donnent droit à une majoration de durée d'assurance :

4 trimestres maternité ou adoption*



4 trimestres éducation*



jusqu'à 8 trimestres « assimilés » par enfant

*Pour les enfants nés après le 01/01/2010, les trimestres adoption ou éducation peuvent être répartis entre les deux parents.

Si vous avez eu et éduqué au moins 3 enfants, vous bénéficierez également lors du calcul de votre retraite d'une majoration forfaitaire de 10% du montant de votre retraite de base.

Pour Agirc-Arrco vous n'obtenez pas de point pour la naissance et l'éducation d'un enfant.

En revanche, si vous avez eu et éduqué au moins 3 enfants, vous bénéficierez également d'une majoration du montant de votre retraite complémentaire.



Mettre à jour mon relevé de carrière

Vous constatez une erreur, un manque sur votre relevé individuel de situation? Demandez au plus tôt à vos régimes de retraite français une mise à jour de carrière.

Pour l'Assurance Retraite

rendez-vous dès 58 ans dans votre espace personnel sur :

www.lassuranceretraite.fr service mettre à jour ma carrière



Pour Agirc-Arrco

contactez un conseiller par téléphone au :

0 970 660 660 Appel non surtaxé

Une fois votre carrière mise à jour vous pourrez mieux préparer votre retraite et vous gagnez du temps sur vos futures démarches!

Si vous avez demandé une mise à jour de votre carrière après vos 60 ans, vos trimestres étrangers seront reportés sur le relevé de carrière disponible sur <u>www.lassuranceretraite.fr</u>

PRÉPARER MA RETRAITE



Estimer mon âge de départ et les montants

Pour vous aider à déterminer votre date départ en retraite, rendez-vous sur vos service en ligne :

l'Assurance Retraite

le service Obtenir mon âge de départ à la retraite dans votre espace personnel sur :

www.lassuranceretraite.fr

Découvrez:

- votre âge de départ à la retraite au plus tôt
- votre âge de départ au taux maximum
- le nombre de trimestres manquants pour le taux plein



Agirc-Arrco

le service Minoration/majoration : quel impact sur ma retraite dans votre espace personnel sur :

www.agirc-arrco.fr

Vous êtes né à partir de 1957?

- Calculez l'impact du dispositif de majoration temporaire/minoration temporaire sur votre retraite
- Modifiez les paramètres pour décider du meilleur choix de date de départ à la retraite.

Retrouvez également le simulateur M@rel : un seul simulateur pour obtenir une estimation des montants de toutes vos retraites !



Estimer mon âge de départ et les montants

Vos régimes de retraite mettent à votre disposition M@rel : le simulateur multi-régimes. Il est disponible à tout âge depuis votre espace personnel sur

www.lassuranceretraite.fr

ou sur <u>www.agirc-arrco.fr</u>



Personnaliser mon estimation Mettez à jour les informations sur votre situation

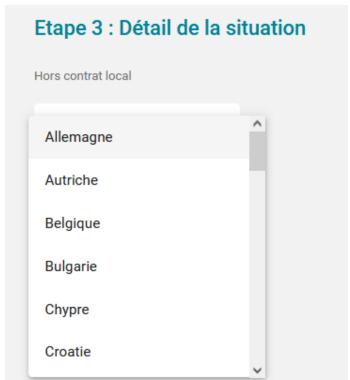




Estimer mon âge de départ et les montants

2 Ajoutez les périodes à l'étranger Indiquer les dates et le pays dans lesquels vous avez travaillé.

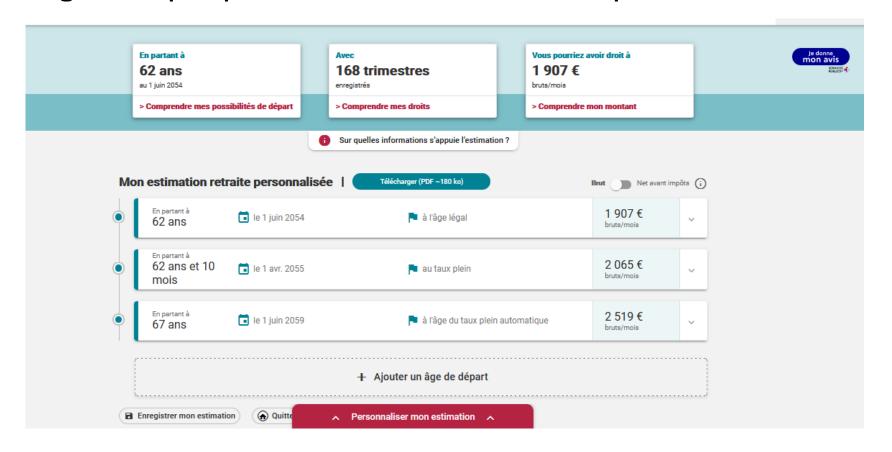






Estimer mon âge de départ et les montants

3 Obtenez une estimation personnalisée de vos retraites françaises Ajoutez des âges de départ pour calculer les montants correspondants



LA RETRAITE DES FRONTALIERS







LE DÉPART EN RETRAITE À L'ÂGE LÉGAL



Le départ en retraite à l'âge légal

L'âge légal est l'âge minimum requis pour demander sa retraite à

l'Assurance Retraite

Agirc-Arrco

âge légal = 62 ans

pour les assurés nés après 1955

- Vous avez le droit de demander votre retraite au premier jour du mois qui suit votre soixante-deuxième anniversaire.
- Votre retraite de base est calculée avec un taux qui dépends du nombre de vos trimestres.
- Si vous n'avez pas le nombre de trimestres nécessaires pour le taux plein (taux maximum), votre retraite de base sera calculée avec un taux minoré.
- Votre retraite de base sera automatiquement calculée avec le taux plein (taux maximum) si vous êtes en situation d'inaptitude au travail ou en incapacité permanente.

LE DEPART EN RETRAITE

Le départ en retraite à l'âge légal

Avant la réforme

âge légal = 62 ans

pour les assurés nés après 1955

Le projet de réforme des retraites prévoit un décalage progressif de l'âge légal, afin qu'il atteigne 64 ans à partir de la génération 1968.

Après la réforme

Vous êtes né	avant septembre 1961	de septembre à décembre 1961	en 1962	en 1963	en 1964	en 1965	en 1966	en 1967	à partir de 1968
Âge légal	62 ans	62 ans et 3 mois	62 ans et 6 mois	62 ans et 9 mois	63 ans	63 ans et 3 mois	63 ans et 6 mois	63 ans et 9 mois	64 ans



Calcul de ma retraite de base

l'Assurance Retraite

Calcul du taux:

Le taux détermine le montant de votre retraite et dépends du nombre de trimestres sur votre relevé de carrière.

Vous êtes né(e) :	Nombre de trimestres pour le taux plein :				
1955 à 1957	166 trimestres				
1958 à 1960	167 trimestres				
1961 à 1963	168 trimestres				
1964 à 1966	169 trimestres				
1967 à 1969	170 trimestres				
1970 à 1972	171 trimestres				
À partir de 1973	172 trimestres				

Taux plein = 50% vous avez tous les trimestres demandés

Taux minoré

Le taux est réduit de 0,625% par trimestre manquant

Taux minimum = 37,50%

Il vous manque 20 trim. ou plus

Vous n'avez pas tous vos trimestres?

À 67 ans, vous pourrez demandez votre retraite au taux plein sans conditions de trimestres.



Calcul de ma retraite de base

l'Assurance Retraite

Le projet de réforme des retraites prévoit une accélération du précèdent calendrier :

b dès la génération 1965 il faudra 172 trimestres pour une retraite de base au taux plein.

Avant la réforme

Vous êtes né(e) :	Nombre de trimestres pour le taux plein :				
1955 à 1957	166 trimestres				
1958 à 1960	167 trimestres				
1961 à 1963	168 trimestres				
1964 à 1966	169 trimestres				
1967 à 1969	170 trimestres				
1970 à 1972	171 trimestres				
À partir de 1973	172 trimestres				

Après la réforme

Vous êtes né(e) :	Nombre de trimestres pour le taux plein :			
1958 à 1960	167 trimestres			
Du 01/01 au 31/08/1961	168 trimestres			
Du 01/09 au 31/12 1961	169 trimestres			
En 1962	169 trimestres			
En 1963	170 trimestres			
En 1964	171 trimestres			
À partir de 1965	172 trimestres			

La moyenne de vos salaires sur les 25 meilleures années

(selon les montants enregistrés sur votre relevé de carrière)

2. taux =

Un taux entre 37,5% et 50% calculé selon le nombre de vos « trimestres »

(vous devez avoir tous les trimestres demandés pour obtenir le taux maximum de 50%)

Trimestres l'Assurance Retraite + MSA
(limité au nombre de trimestres demandés pour le taux plein)
Nombre de trimestres demandés pour le taux plein



(calculée à partir du nombre de trimestres sur votre relevé de carrière)





Trimestres l'Assurance Retraite + MSA (limité au nombre de trimestres demandés pour le taux plein)

Nombre de trimestres demandés pour le taux plein

Montant annuel brut

de la retraite de base avant majorations et prélèvements





120 trim. français 48 trim. luxembourgeois



168 trimestres



Revenu Annuel Moyen de ses 25 meilleures années françaises : 35 000€

35 000€ × 50% × 120 trimestres français

168 trimestres demandés pour le taux plein Revenu Annuel Moven

12 500€

avant majorations et prélèvements

Attributions successives des retraites européennes

Si vous demandez successivement vos retraites dans différents pays, les retraites déjà versée peuvent être recalculées pour tenir compte de la période d'activité à l'étranger



Vous demandez vos retraites françaises à 62 ans avec 100 trimestres français et 50 trimestres obtenus à l'étranger :

- Vous percevez une retraite de base française à taux réduit
- Vous prolongez votre activité à l'étranger



À 67 ans vous cessez votre activité à l'étranger et demandez votre retraite étrangère :

- Avec 5 années d'activités à l'étranger vous ajoutez 20 trimestres à votre carrière
- Votre retraite de base française est recalculée à taux plein.

LE DEPART EN RETRAITE

Calcul de ma retraite complémentaire

Agirc-Arrco

Formule de calcul du montant annuel brut de la retraite complémentaire :

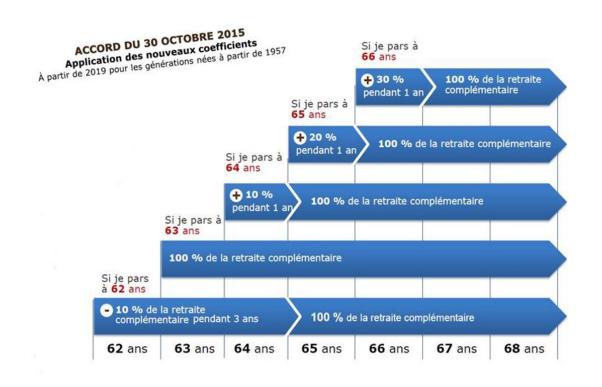
Nombre de points Agirc-Arcco
sur votre relevé individuel de situation

Valeur du point
1,3498€ en 2023

Montant annuel brut

de la retraite complémentaire

- Vous êtes né(e) à partir du 1^{er} janvier 1957? Vous êtes concernés par le dispositif de minoration/majoration temporaire.
- Par exemple, à 62 ans vous remplissez les conditions du taux plein pour la retraite de base:





Calcul de ma retraite complémentaire

Agirc-Arrco

Exonération du coefficient minorant pour :

- Les nouveaux retraités qui ont prolongé leur activité professionnelle 4 trimestres audelà de la date à laquelle les conditions du taux plein sont remplies;
- Les nouveaux retraités non assujettis à la CSG en raison du montant des revenus de leur foyer fiscal;
- Les assurés inaptes ou handicapés avec un taux d'IPP de 50%;
- Les bénéficiaires de la retraite à taux plein, qui bénéficient de l'allocation spécifique de solidarité;
- Les bénéficiaires d'une pension d'invalidité de 2ème et 3ème catégorie;
- Les aidants familiaux ayant élevé un enfant handicapé (80%).

Réduction du coefficient minorant pour :

Les nouveaux retraités assujettis à la CSG à taux réduit en raison du montant des revenus de leur foyer fiscal bénéficient d'un coefficient minorant de 5% pendant 3 ans (au lieu de 10%).



La retraite au titre de l'inaptitude

Vous avez des problèmes de santé? La retraite pour inaptitude vous permet de demander leur retraite aux taux plein à 62 ans même si vous n'avez pas tous les trimestres demandés.

La retraite pour inaptitude vous est accordée automatiquement si :

- vous êtes titulaires de l'Allocation Adulte Handicapée ou d'une pension d'invalidité
- vous n'êtes plus en activité 6 mois avant vos 62 ans
- Vous recevez automatiquement un formulaire de demande de retraite pré-complété à nous retourner 4 mois avant votre 62è anniversaire.

Vous avez des problèmes de santé mais n'êtes pas titulaires de ces prestations ?

Vous pourrez peut-être bénéficier de la retraite pour inaptitude sur décision médicale.



LA RETRAITE DES FRONTALIERS











La retraite anticipée pour carrière longue

Une retraite à taux plein avant l'âge légal (à partir de 60 ans) peut vous être attribuée à si vous avez commencé à travailler jeune et eu une longue carrière.

Pour obtenir cette retraite anticipée vous devez justifier

- de 5 trimestres d'assurance avant la fin de l'année civile du 20e anniversaire (ou 4 trimestres vous êtes né au dernier trimestre de l'année);
- d'une durée d'assurance cotisée qui varie selon votre année de naissance :



Je suis né en	1958 à 1960	1961 à 1963	1964 à 1966	1967 à 1969	1970 à 1972	À partir de 1973
Durée d'assurance	167	168	169	170	171	172

LES RETRAITES ANTICIPÉES



La retraite anticipée pour carrière longue

Les trimestres cotisés nécessaires sont les trimestres obtenus par les cotisations salariales. Les périodes assimilées sont partiellement prises en compte :

- Maladie/accident du travail, chômage, service militaire : 4 trimestres retenus (par type de période) sur l'ensemble de la carrière ;
- invalidité : deux trimestres retenus ;
- maternité : tous les trimestres sont retenus.

Toutes les périodes cotisées à l'étranger sont retenues comme des trimestres cotisés.

Pour vérifier votre éligibilité à cette retraite anticipée, téléchargez et transmettez nous dès vos 59 ans la demande d'attestation carrière longue sur :

www.lassuranceretraite.fr



La retraite anticipée des assurés handicapés

Une retraite à taux plein avant l'âge légal (à partir de 55 ans) peut vous être attribuée si vous avez travaillé avec une incapacité permanente d'au moins 50% (ou en étant porteur d'un handicap équivalent).

Une durée d'assurance cotisée est demandée, et dépends de votre année de naissance.

Les conditions doivent être vérifiées par l'Assurance Retraite



Pour vérifier votre éligibilité à cette retraite anticipée, téléchargez et transmettez nous dès vos 54 ans la demande d'attestation retraite anticipée des assurés handicapés sur :

www.lassuranceretraite.fr



La retraite pour incapacité permanente

Une retraite à taux plein sans conditions de durée d'assurance peut vous être attribuée dès 62 ans si vous justifiez d'un taux d'incapacité permanente résultant d'un accident du travail et/ou d'une maladie professionnelle.

Si vous justifiez d'un taux d'incapacité permanente supérieur ou égal à 20% :

- vous bénéficiez de la retraite pour incapacité permanente de manière automatique si vous souffrez d'une maladie professionnelle
- vous pouvez en bénéficier après contrôle médical dans le cas d'un accident du travail

Si vous justifiez d'un taux d'incapacité permanente entre 10 et 20% :

vous pouvez peut-être bénéficier de la retraite pour incapacité permanente sur décision d'une commission multidisciplinaire









RETRAITE ET PRÉCARITÉ





L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

Crée pour lutter contre la précarité des retraités, l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) peut vous être accordée si vos ressources une fois retraité sont inférieures à :

- 961,08€ pour une personne seule
- 1492,08€ pour un couple

Vous devez également :

- résider en France ;
- être âgé d'au moins 65 ans (cas général) ou d'au moins 62 ans (inaptitude, incapacité);
- avoir obtenu toutes les retraites auxquelles vous pouviez prétendre, y compris la retraite complémentaire Agirc-Arrco et les retraites étrangères.
- ▶ Pour demander l'ASPA, adressez à la Carsat le formulaire de demande téléchargeable sur notre site.
- L'étude de la demande d'ASPA peut prendre plusieurs mois : pensez à anticiper votre demande.



L'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

Le montant de l'ASPA correspond à la différence entre les ressources de l'usager ou du couple et le seuil de ressources

> Exemple : un couple demande l'ASPA et dispose de 1200€ de ressources mensuelles (retraites et revenus des activités ou retraites étrangères), revenus bancaires...)

alors Montant de l'ASPA = Seuil - Ressources = 1480,24 - 1200 = 280,24€

<u>Attention</u> le montant de l'allocation peut-être modifié si les ressources évoluent. Il convient de notifier la Carsat de tout changement de situation (ressources, situation familiale, déménagement).



Recouvrement sur succession

Tout ou une partie des sommes versées au titre de l'ASPA sont **réclamées au décès de l'usager** si l'actif net successoral dépasse 39 000 €, et sont recouvrées sur la partie de la succession dépassant ces 39 000€.







DEMANDER MES RETRAITES





Je suis demandeur d'emploi et j'approche de l'âge légal : quelles sont mes démarches ?

Je demande une régularisation de ma carrière

À partir de 58 ans je régularise ma carrière depuis mon espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr

- Si je suis demandeur d'emploi je demande à la Carsat une attestation « état Cnav/Unedic » .
- L'attestation est transmise à Pôle Emploi et informe de ma date de retraite au taux plein.



En demandant mon attestation Cnav/Unedic j'anticipe mes futures démarches en mettant à jour ma carrière

Je suis demandeur d'emploi suite à un emploi frontalier

Les trimestres obtenus par vos activités à l'étranger sont reportés sur votre relevé de carrière et compteront dans le calcul de votre retraite.

En revanche, ils ne sont pas retenus par Pôle emploi dans le cadre du maintien de vos allocations (attestation Cnav/Unedic).

- Même si vous avez suffisamment de trimestres pour le taux plein au total (trimestres français + étrangers) Pole Emploi maintient vos allocations jusqu'à ce que vous ayez le taux plein avec vos seuls trimestres français.
- Vous continuez donc à accumuler des trimestres chômage qui augmenteront votre fraction de durée d'assurance dans le calcul de votre retraite de base
- ► En étant indemnisé par Pôle-emploi vous obtenez également des points de retraite complémentaire Agirc-Arrco



Si tout votre carrière s'est faite à l'étranger mais que vous avez perçu du chômage français dans les dernières années : vous aurez droit à une fraction du minimum contributif versé par la Carsat.



Demander mes retraites françaises et étrangères

À qui s'adresser pour demander vos retraites françaises et européennes?

Deux possibilités:

- Le régime de retraite de votre pays de résidence.
- Le régime du retraite du pays dans lequel vous travaillez :
 - L'Assurance Retraite en France
 - La CNAP au Luxembourg
 - La Deutsche Rentenversicherung en Allemagne
 - L'AVS en Suisse





Demander mes retraites en ligne

Pourquoi faire votre demande de retraite en ligne?

Une demande unique

Une seule demande pour tous vos régimes de retraite.

Une demande pratique

Tout se fait en ligne : la saisie des informations et l'envoi des justificatifs.

Une demande simple

Le formulaire est personnalisé et prérempli.

Une demande sécurisée

Tout se fait en ligne avec une sécurisation via France Connect : la saisie des informations et l'envoi des justificatifs.





Demander mes retraites en ligne

l'Assurance Retraite

- Faites votre demande de retraite en ligne 5 mois avant la date de départ souhaitée.
- Retrouvez le service demander ma retraite en ligne dans votre espace personnel sur :





Agirc-Arrco

Finalisez ensuite votre dossier de retraite complémentaire en ligne dans votre espace personnel sur :

www.agirc-arrco.fr



- Votre demande est transmise à vos régimes de retraite qui vous contactent si besoin.
- À l'issu du traitement de votre demande, vous recevez vos notifications de retraite sur lesquelles figurent les montants définitifs et le détail du calcul de vos retraites.
- Chaque régime vous verse ensuite une retraite.



Demander mes retraites par voie postale

La demande de retraite en ligne n'est pas disponible pour :

- la retraite progressive
- la retraite anticipée des assurés handicapés
- La retraite pour incapacité permanente
- Téléchargez et imprimez vos formulaires papier sur www.lassuranceretraite.fr
 www.agirc-arrco.fr



▶ 5 mois avant votre date de départ choisie, envoyez par voie postale vos dossiers complétés, datés, signés et accompagnés des justificatifs demandés à vos organismes de retraite.

l'Assurance Retraite

Carsat Alsace-Moselle

36 rue du Doubs 67011 - Strasbourg Cedex 01

Agirc-Arrco

Agence Conseil Retraite

27, place Saint-Thiebault 57000 Metz Retrouvez les adresses sur www.agirc-arrco.fr

Je suis travailleur frontalier: agenda de mes démarches



Début de carrière

55 ans





J-5 mois



départ en retraite



J'effectue le suivi de ma carrière

■ Je régularise le plus tôt poss

- J'effectue le suivi de ma carrière française en ligne
- Je consulte régulièrement mon RIS (relevé de carrière)
- J'utilise les services en ligne sur les sites de l'Assurance Retraite et de l'Agirc-Arrco

 Je régularise le plus tôt possible ma carrière depuis mon espace personnel l'Assurance Retraite ou par téléphone au 0 970 660 660 pour l'Agirc-Arrco

Je prépare ma retraite

- Je peux simuler les montants de mes futures retraites avec le simulateur M@rel
- Je peux demander un RDV « préparation retraite » depuis mon espace personnel sur le site de l'Assurance Retraite et prochainement sur le site de l'Agirc-Arrco

Je demande ma retraite

- Je demande de Retraite en Ligne (DRL)
- Je peux contacter la Carsat pour bénéficier d'un accompagnement individuel à la DRL
- Si mes ressources sont faibles je demande l'ASPA.

Je suis en retraite

- Je retrouve des informations personnalisées et des attestation sur mon espace personnel
- Je peux bénéficier d'un accompagnement social pour le bien-veillir de la Carsat et de l'Agirc-Arrco



 Chaque régime dans chaque pays européen enregistre vos activités sur un relevé de carrière

- À partir de 60 ans : mise à jour de la carrière étrangère possible (échanges informatiques RINA entre les caisses)
- Journées internationales de la retraite organisées par la Carsat, l'Agirc-Arrco,, la CNAP
- Permanence retraites à la Maison du Luxembourg et Village des frontaliers
- Je m'adresse à la caisse de retraite de mon pays de résidence ou à celle du pays dans lequel je suis en activité pour demander mes retraites.
- Vous pouvez bénéficier d'un nouvel examen de vos droits retraites avec un nouveau montant le cas échéant lorsque vous prenez votre retraite à l'étranger.







LES PRÉLÈVEMENTS SUR MES RETRAITES



LES PRÉLÈVEMENTS SUR LES RETRAITES



Vos retraites sont soumises à des prélèvements. Les montants nets versés par vos régimes de retraite peuvent donc être inférieurs aux montants bruts de vos retraites.

Vous êtes soumis (ou exonéré) sur toutes vos retraites aux prélèvements sociaux dont les taux varient selon vos revenus fiscaux:

CSG: de 3,8 à 8,3% selon votre situation fiscale

• CASA: 0,5 %

• CRDS: 0,3%

▶ Si vous êtes soumis aux prélèvements sociaux, vous vous acquittez aussi de cotisations maladies :

Agirc-Arrco: Cotisation maladie du régime général (1%)

l'Assurance Retraite : Cotisation maladie du régime local si vous y êtes affilié (1,3%)

► Enfin, vous pouvez également être soumis au **prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu**, dont le taux personnalisé varie selon votre situation fiscale.

Retraite et prélèvements sociaux

Tant que vous poursuivez votre activité à l'étranger, vous êtes exempté des prélèvements sociaux en France.

Dès que la Carsat et l'Agirc-Arrco ont connaissance de votre cessation d'activité à l'étranger, elles mettent en place les prélèvements sociaux (CASA+CSG+CRDS et assurance maladie).

Il est donc important de prévenir au plus vite vos organismes de retraites français de la cessation de l'activité à l'étranger.





Régime local d'Assurance Maladie

Les retraités de la Carsat Alsace-Moselle peuvent bénéficier du régime local d'assurance maladie si leur plus long régime d'affiliation est le régime général et qu' Ils ont une eu une activité salariée RG en Alsace-Moselle ou une activité dans un pays de la CEE en tant que frontalier:

- Soit pendant les cinq ans qui précèdent son départ en retraite ou sa cessation d'activité;
- Soit pendant 10 ans sur les 15 années qui précèdent sa retraite ou sa cessation d'activité;
- Soit pendant au moins 60 trimestres sur l'ensemble de sa carrière (mais uniquement trimestres travaillés en France)

L'examen du droit au régime local d'assurance maladie est réalisé systématiquement lors de la demande de retraite, et à nouveau –dans le cas des frontaliers- lorsqu'ils ont demandé leur retraite étrangère.









MERCI À TOUS POUR VOTRE ATTENTION